

COOPERATION CAMEROUN -
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (MINEPAT)
PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE CHARI-LOGONE, PHASE II
BP : 295 Kousseri Tel : (00237) 222 41 44 50 e-mail : infos@pdri-cl.org
Site web : www.pdri-cl.org



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

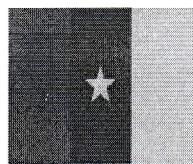
DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

N° 006 /DC/PDRI-CL/CSPM/2022 DU 01 NOV 2022

POUR LA FOURNITURE DES ALEVINS DE SILURES AUX PISCICULTEURS DU
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA
PISCICULTURE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE CHARI –
LOGONE, PHASE II.

AVIS DE DEMANDE DE COTATION (ADC)





COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N° 006 /DC/PDRI-CL/CSPM/2022 DU 01/11/2022 POUR LA FOURNITURE
DES ALEVINS DE SILURES AUX PISCICULTEURS DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET
CHARI DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA PISCICULTURE AU PROJET DE
DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE CHARI – LOGONE, PHASE II.

Financement : FONDS DE CONTREPARTIE

1- Objet de la cotation :

La présente demande de cotation a pour objet la fourniture des alevins de silures aux pisciculteurs du département du Logone et Chari dans le cadre de la promotion de la pisciculture au Projet de Développement Rural Intégré Chari – Logone II, (PDRI-CL II).

2- Consistance des prestations :

Les prestations de la présente Demande de Cotation qui seront réalisées au siège du PDRI-CL II à Kousséri portent sur la fourniture des alevins de silures aux pisciculteurs suivants :

N°	Libellé	Unité	Qté
01	Alevins de silures	U	120 000

3- Délai de livraison :

Le délai de livraison est de 45 jours maximum, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

4- Allotissement :

La présente demande de cotation est à lot unique.

5- Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel des prestations objet de la présente Demande de cotation est de 45 000 000 Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

6- Participation et origine :

La participation est ouverte à toutes entreprises de Droit camerounais ayant une expertise avérée dans le domaine de la nutrition animale et/ou de la pisciculture.

7- Financement :

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par les fonds de contrepartie du PDRI-CL.

8- Consultation de la demande de Cotation :

Le Dossier de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au bureau de l'expert en passation des marchés du PDRI-CL à Kousseri.

9- Acquisition de la demande de cotation :

La demande de Consultation pourra être obtenue dans les services du Maître d'Ouvrage Délégué, notamment au bureau de l'expert en passation des marchés, sur présentation d'une quittance



de versement au compte CAS de l'ARMP à la BICEC au n°10001 06860 975686 60001 - 28 d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de cinquante mille (50 000) Francs CFA.

10- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée au bureau de l'expert en passation des marchés du PDRI-CL II au plus tard le 06/12/2022 à 13 h 30 et devra porter la mention :

« DEMANDE DE COTATION N° 005 /DC/PDRI-CL/CSPM/2022 DU 01 NOV 2022

POUR LA FOURNITURE DES ALEVINS DE SILURES AUX PISCICULTEURS DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA PISCICULTURE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRÉ CHARI – LOGONE, PHASE II. FINANCEMENT : FONDS DE CONTREPARTIE.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

11- Cautionnement :

La caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréé conformément aux textes en vigueur et d'un délai de validité de 90 jours à compter de la date de remise des offres est fixée à **six cent soixantequinze mille (675 000) francs CFA.**

12- Recevabilité des offres :

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de la Demande de Cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13- Ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 06/12/2022 à 14 h 30 dans la salle de réunion du PDRI-CL par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PDRI-CL à Kousseri.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dument mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

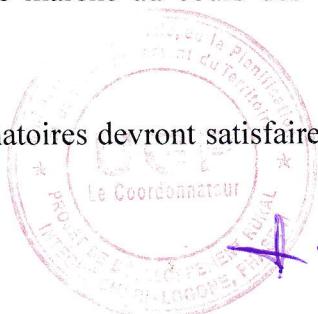
14- Critères d'évaluation

14-1 Critères éliminatoires

- Dossier administratif, technique et financier incomplet ou pièces administratives non conformes après le délai réglementaire de régularisation accordé ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- N'avoir pas obtenu au moins un total de 03 critères sur l'ensemble des 04 critères essentiels ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des 03 dernières années.

14-2 : Critères essentiels

Les offres retenues à la fin de l'analyse des critères éliminatoires devront satisfaire aux critères essentiels suivants :



- Présentation de l'offre sur un (01) critère ;
- Respect des caractéristiques des alevins sur un (01) critère ;
- Planning et délai sur un (01) critère ;
- Attestation de solvabilité ou de surface financière d'au moins 36 000 000 F CFA sur un (01) critère.

15- Attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire présentant une offre reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre sera évaluée la moins-disante.

16- Durée de validité

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au bureau de l'expert en passation des marchés.

Kousseri, le 01 NOV 2022

Le Coordonnateur du PDRI-CL,
Maître d'Ouvrage délégué

AMPLIATIONS :

- MINEPAT ;
- ARMP (pour publication) ;
- Président CSPM ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Affichage (pour information) ;
- Archives.

